



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 MAI 2018**

<u>Date de la convocation</u>	
24/04/2018	
<u>Date d'affichage de la convocation</u>	
24/04/2018	
<u>Date d'affichage du C.R.</u>	
18 mai 2018	
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice	24
Quorum :	13
Présents :	17
Procurations :	3
Votants :	20

Le lundi 14 mai 2018 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse adressée dans les cinq jours francs par Monsieur Dominique DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire.

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, Maire, avec pouvoir de M. Franck CENDRIER, Mme Marie-Françoise ISABEL avec pouvoir de Monsieur Michel COMBE, Mme Martine BUTEUX avec pouvoir de Mme Corinne SEBERT, M. Patrice RENOUF, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, Mme Lydie MAIGRET, MM. Amand CHOQUET, Claude CAUVIN, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI arrivée à 20 h 35, Fabienne DERETTE, M. Gilbert GEMY, Mme Evelyne LABORY, M. Michel LE MESLE, Mme Amélie LEGOUPIL, MM. Jacques-Yves OUIN, et Bruno PAIN.

Secrétaire de séance : Patrice RENOUF.

Absents excusés : M. Michel COMBE, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Franck CENDRIER, Mmes Sandrine DUPONT, Florence GUERIN, M. Alexandre LECERF et Corinne SEBERT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2018 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Madame ISABEL, titulaire du pouvoir de Monsieur Michel COMBE, donne lecture de la demande de Monsieur COMBE qui sollicite le report de la délibération concernant l'intégration partielle des voiries et espaces communs situés au sud du lotissement de l'Orée d'Argences. Il juge que cette rétrocession est prématurée et invoque que les conditions d'intégration ne sont pas réunies.

Monsieur le Maire répond qu'un débat sur ce sujet va avoir lieu avec le Conseil municipal en questions diverses lors de cette séance.

CONDOLEANCES :

Monsieur le Maire présente au nom du Conseil municipal les condoléances de l'Assemblée à Monsieur Alexandre LECERF, conseiller municipal à l'occasion de la disparition de Madame Anne-Marie LECERF, ancienne Adjointe au Maire de 2001 à 2008 et Conseillère municipale de 2008 à 2014.

Madame ISABEL, 1^{ère} Adjointe au Maire informe ses collègues, que lors du déplacement des membres du comité de jumelage à HETTSTADT, une minute de silence a été observée afin de rendre hommage à Monsieur et Madame LECERF décédés cette année.

DELIBERATION N°16 - ETUDE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

La commission des finances réunie le 24 avril 2018 a étudié les demandes de subventions présentées par les diverses associations et organismes. Elle propose au Conseil municipal les montants indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Bénéficiaires	Proposition
ECOLES	
Subvention classes ULIS	550,00 €
Coop + Bibliothèque Ecole Primaire	600,00 €
Manifestations sportives Ecole Primaire	650,00 €
Ecole Primaire - Aides aux projets d'école	1 415,00 €
Subvention Ecole Primaire pour spectacles	656,00 €
Sorties pédagogiques Ecole Primaire	2 245,00 €
Coop. Ecole Maternelle	330,00 €
Subvention Ecole Maternelle - spectacle	264,00 €
Subvention Ecole Maternelle pour fêtes	366,00 €
Bibliothèque Ecole Maternelle	376,00 €
Total	7 452,00 €

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET LOISIRS	Propositions
La maison des jeux du Val ès dunes	100
Comité de Jumelage	2 000,00 €
Comité jumelage Service Volontaire Européen 2016-2017	1 000,00 €
Twirling Club	1 800,00 €
Centre aéré UNCMT (été)	1650
Subvention sorties UNCMT	1700
Subvention aux familles Centre d'été	1900
Total	10 230,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	Propositions
Gym. Volontaire	270,00 €
Argences Billard Club	500,00 €
Pétanque	830,00 €
Tir à l'arc	1 200,00 €

Basket	7 500,00 €
Argences Tennis Club	2 400,00 €
Vélo Sport Argençais	600,00 €
Argences Judo Club	2 350,00 €
Vélo Vert de la Muance	400,00 €
Hand ball	3 000,00 €
Muance Football Club	20 800,00 €
Karaté Val ès dunes	750,00 €
Total	40 600,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	Propositions
Familles Rurales	2 000,00 €
ADMR	500,00 €
Clin d'Œil	500,00 €
Donneurs de Sang	800,00 €
Médaillés Militaires	170,00 €
FNACA	650,00 €
Amis du Moulin de la Porte	710,00 €
UCIA	250,00 €
Club du 3 ^{ème} Age Maison de Retraite	400,00 €
Total	5 980,00 €
ORGANISMES OU ASSOCIATIONS EXTERIEUR	Propositions
Aide aux familles	7 000,00 €
Gym expression en Val ès dunes	500,00 €
Le brochet caennais	600,00 €
GEAA	11 000,00 €
Collège Jean Castel	2 920,00 €
Foyer Socio-Educatif collège Argences	50,00 €
Chambre des Métiers & Artisanat Caen	390,00 €
MFR Balleroy	30,00 €
MFR La Bagotière	120,00 €
BTP-CFA Orne	30,00 €
3IFA CFA Alençon	60,00 €
Secours Populaire Français	300,00 €
Prévention routière	150,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €
AMF TELETHON	250,00 €
FSL	700,00 €
Alzheimer	250,00 €
Alcool Infos	350,00 €
Restaurant du Cœur Mézidon	300,00 €
Epicerie solidaire	1000
Total	27 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS 2018 :	91 262,00 €
---------------------------------	--------------------

Après débat, le Conseil municipal adopte les propositions présentées ci-dessus à l'unanimité. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

DELIBERATION N°17 - DOSSIER FIBRE OPTIQUE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES INTERNET ET INTERCONNEXION DE SITES A LA FIBRE OPTIQUE AVEC LA CDC VAL ES DUNES

A la suite du Conseil communautaire du 18 avril dernier qui a autorisé le Président de la CDC « Val ès dunes » à signer la convention de groupement de commandes portant sur un marché internet et d'interconnexion de sites sur support fibre optique, il est demandé aux différentes communes membres de la Communauté de communes :

- d'approuver la convention de groupement de commande,
- d'autoriser le maire à signer ladite convention,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le marché.

Projet de délibération

Convention de groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique.

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes VAL ES DUNES et la commune d'Argences.

Les modalités relatives à l'organisation du groupement, sont déterminées dans la convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la constitution d'un groupement de commandes selon les caractéristiques exposées dans la convention constitutive jointe en annexe, et d'autoriser la communauté de communes Val ès dunes coordonnateur du groupement à signer le marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique ;
- Vu, le code général des collectivités territoriales ;
- Vu, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes.

1° - approuve :

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique, dont le texte est joint en annexe ;

2°- autorise :

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

3°- autorise :

Le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement le marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique.

Projet de convention :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES	COMMUNE D'ARGENCES
--	---------------------------

**FOURNITURE DE SERVICES INTERNET ET INTERCONNEXION DE
SITES SUR SUPPORT FIBRE OPTIQUE**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics et privés concernés,

Vu la délibération de la commune de Argences en date du 14 mai 2018,

Vu la délibération de la Communauté de communes Val ès dunes en date du 12 avril 2018,

Considérant la nécessité de procéder à un regroupement de nos besoins en connexion internet et interconnexion de sites en fibre optique pour permettre au territoire de Val ès dunes d'assurer sa transition numérique et de proposer aux usagers un service public innovant et efficace.

Il est convenu, entre, d'une part :

La Communauté de Communes Val ès dunes, Représentée par son Président, Monsieur Xavier PICHON, dûment habilité par une délibération en date du 12 avril 2018,

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

Et, d'autre part :

La commune de Argences, Représentée par son Maire, Monsieur Dominique DELIVET, dûment habilité par la délibération en date du/...../ 2018,

Ci-après dénommée « la Commune »,

La convention de groupement de commande suivante :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La communauté de communes Val ès dunes et la commune de Argences conviennent, par la présente convention de se grouper, conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la réalisation d'un groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique.

Le groupement est constitué en vue de la passation d'un marché unique, de manière ponctuelle.

ARTICLE 2 – LE COORDONNATEUR

2.1 Désignation du coordonnateur

La communauté de communes Val ès dunes est désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

2.2 Missions du coordonnateur

Dans le respect des règles liées aux marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Comme l'autorisent les dispositions du II de l'article 28 susvisé, le coordonnateur du groupement est chargé de signer, notifier et exécuter le marché de services au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter le choix du titulaire du marché,
- Conclure avec le titulaire du marché un contrat d'abonnement internet correspondant aux usages décrits dans le marché par référence à un bordereau de prix unitaires.

Pour l'exécution du marché les seules parties au contrat seront le titulaire du marché et la commune.

ARTICLE 4 – PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE SERVICES

Compte tenu du montant prévisible du marché, celui-ci sera passé après consultation en appel d'offres ouvert selon les articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application du deuxième alinéa de l'article 2 de la présente convention, le coordonnateur du groupement détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de l'objet et des caractéristiques du marché à passer.

ARTICLE 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est conclue pour la durée du marché, soit 4 ans (2x24 mois).

Elle sera automatiquement caduque en cas de résiliation de celui-ci.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Participation financière :

A l'issue de la réalisation de l'audit présenté en Conseil des Maires, l'estimation prévisionnelle des abonnements annuels internet pour l'ensemble du groupement, défini à l'article 1, est arrêtée à 109 800 €.

Sur la base de l'estimation prévisionnelle arrêtée ci-dessus et avec l'approbation par la commune des besoins listés dans l'annexe jointe, la participation financière mensuelle de la commune de Argences est estimée à 150 € par établissement scolaire et 600 € pour la mairie.

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés sont supportés par le coordonnateur du groupement de commande.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal administratif de CAEN (Calvados).

Fait en deux exemplaires originaux à Argences, le 14 mai 2018

Pour la commune d'Argences,

Pour la Communauté de communes Val ès dunes,

Le Maire, Dominique DELIVET

Le Président, Xavier PICHON

Annexe

RETENUS	COMMUNE	SITE	Internet débit garanti	Abonnement mensuel ESTIMATION en €	COUT ANNUEL
1	ARGENCES	Ecole primaire	2	150,00	1 800,00 €
2	ARGENCES	Ecole maternelle	2	150,00	1 800,00 €
3	ARGENCES	Ecole primaire privée	2	150,00	1 800,00 €
4		Ecole mater. privée	2	150,00	1 800,00 €
5	ARGENCES	Mairie	10	600,00	7 200,00 €
6	ARGENCES	Cdc siège	10	600,00	7 200,00 €
7	ARGENCES	Office tourisme	2	150,00	1 800,00 €
8	ARGENCES	DUNEO	10	600,00	7 200,00 €
9	BANNEVILLE LA CAMPAGNE	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
10	BELLENGREVILLE	Groupe scolaire	2	150,00	1 800,00 €
11	BELLENGREVILLE	Mairie	10	600,00	7 200,00 €
12	BELLENGREVILLE	point info 14 / EPN	2	150,00	1 800,00 €
13	CAGNY	Groupe scolaire	2	150,00	1 800,00 €
14	CAGNY	Mairie	10	600,00	7 200,00 €
15	CANTELOUP	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
16	CANTELOUP	Ecole privée	2	150,00	1 800,00 €
17	CESNY AUX VIGNES	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
18	CESNY AUX VIGNES	Ecole maternelle	2	150,00	1 800,00 €
19	CLEVILLE	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
20	CONDE SUR IFS	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
21	EMIEVILLE	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
22	FRENOUVILLE	Mairie	10	600,00	7 200,00 €
23	FRENOUVILLE	Groupe scolaire	2	150,00	1 800,00 €
24	JANVILLE	Mairie	2	150,00	1 800,00 €

25	MOULT-CHICHEBOVILLE	Mairie	10	600,00	7 200,00 €
26	MOULT-CHICHEBOVILLE	Groupe scolaire Moul	2	150,00	1 800,00 €
27	MOULT-CHICHEBOVILLE	Mairie Chicheboville	2	150,00	1 800,00 €
28	MOULT-CHICHEBOVILLE	Ecole chicheboville	2	150,00	1 800,00 €
29		SMEOM	2	150,00	1 800,00 €
30	OUEZY	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
31	SAINT PAIR	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
32	ST PIERRE DU JONQUET	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
33	ST OUEN DU MO	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
34	VALAMBRAY	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
35	VALAMBRAY	Groupe scolaire Airan	2	150,00	1 800,00 €
36	VALAMBRAY	Mairie Conteville	2	150,00	1 800,00 €
37	VALAMBRAY	Mairie Poussy	2	150,00	1 800,00 €
38	VALAMBRAY	Mairie Billy	2	150,00	1 800,00 €
39	VALAMBRAY	Mairie Fierville bray	2	150,00	1 800,00 €
40	VIMONT	Mairie	2	150,00	1 800,00 €
	ESTIMATION TOTAL ABONNEMENTS				109 800,00 €

Après débat, le Conseil municipal adopte le projet de convention ci-dessus à l'unanimité.

DELIBERATION N°18 - SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME

La Communauté de communes « Val ès dunes » a mis en place depuis le 1^{er} mai 2015 un service d'instruction des autorisations de droit du sol à destination de ses communes membres, 17 communes de Val ès dunes sont adhérentes. La convention initialement signée par les membres fondateurs arrive à terme le 30 avril 2018. Il est proposé de reconduire cette convention entre la CDC et les communes pour trois années et de renouveler cette convention uniformément pour toutes les communes à compter du 1^{er} mai 2018.

Projet de délibération **Service d'Instruction Mutualisé des actes d'urbanisme**

La Communauté de communes Val ès dunes a mis en place depuis le 1^{er} mai 2015 un service d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS) à destination de ses communes. Organisé au départ entre trois Communautés de communes, Val ès dunes, Evrecy-Orne-Odon et Entre Thue et Mue, seules deux resteront au 1^{er} mai 2018, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon (issue de la fusion de « Vallée de l'Orne » et « Evrecy Orne Odon »). Au 1^{er} janvier 2018, 17 communes de Val ès dunes (sur 18) sont adhérentes. La convention

initialement signée par les membres fondateurs arrive à son terme le 30 avril 2018. Il est proposé de reconduire la convention entre la CDC et les communes pour 3 années.

Pour les communes ayant signé depuis moins de trois ans la convention, celle-ci n'est pas encore caduque. Cependant, afin de faciliter la gestion de ce service, il est proposé qu'il y soit mis fin par anticipation et que toutes les communes signent la nouvelle convention au 1^{er} mai 2018 afin de repartir sur les mêmes conditions et les mêmes échéances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n°2018/37 du Conseil communautaire du 29 mars 2018,

Considérant que la Communauté de communes Valès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes,

Considérant la mise en place du Service Instructeur Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) fonctionnant depuis le 1^{er} mai 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Valès dunes au 1^{er} mai 2018 ;

↳ s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes tels que définis dans la convention ;

↳ s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention ;

↳ autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Après débat, le Conseil municipal adopte les propositions présentées ci-dessus à l'unanimité.

DELIBERATION N°19 – CESSIION DE MATERIEL

La ville d'Argences envisage de céder à titre onéreux un certain nombre de matériels vétustes des services techniques plus utilisés. La vente pourrait s'effectuer via le site de la Ville d'Argences et par internet (« le bon coin ») au plus offrant.

Le matériel se décompose :

1. D'un tracto-pelle
2. D'une dameuse thermique
3. D'un arroseur
4. D'une cabane de chantier roulante

5. D'une petite benne de tracteur
6. D'une épareuse
7. D'une tonne à eau sur remorque
8. D'un tracteur RENAULT
9. D'une benne

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEBAT CONCERNANT LE PROJET D'INTEGRATION PARTIELLE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT L'OREE D'ARGENCES

Monsieur le Maire évoque la rencontre qu'il a eue avec M. Legrand, directeur de FRANCELOT, lotisseur de « L'Orée d'Argences » lui soumettant la possibilité que la commune acquière les voiries et espaces communs du lotissement situés au sud (tranche n°1 + 1bis et 2^{ème} tranche) dont les références cadastrales des parcelles concernées sont les suivantes :

- ZB 208 en partie pour une surface de 9500 m²,
- ZC 858 pour 2245 m²
- ZC 859 d'une surface de 2118 m²
- ZC 860 pour 321 m²

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, si cette proposition retenait son attention, les travaux de remise en état devraient être totalement réalisés par le lotisseur avant l'intégration.

Il sollicite donc l'avis de ses collègues. Un débat s'instaure et il en ressort que ces derniers ne sont pas favorables à cette rétrocession actuellement tant que les travaux de finitions ne sont pas totalement achevés. Ils ne sont pas opposés à une reprise partielle mais souhaitent avant de valider l'intégration que les travaux de reprises soient entièrement réalisés. Cette question sera donc revue en Conseil municipal dès que le chantier de cette tranche sera intégralement achevé et réceptionné au préalable par la Commission qui suit ce dossier.

Monsieur le Maire va informer Monsieur le directeur de Francelot de la position des membres du Conseil municipal dans le cadre de cette affaire.

REMERCIEMENTS

L'association des Amis du Moulin remercie le personnel communal pour l'installation de la manifestation organisée au forum d'Argences « mai 68 ».

Le présent compte rendu contient quatre délibérations. La séance est levée à 21 h 35.

NOM et prénom des élus	POUVOIRS A	SIGNATURE
BEAUDOIN Christelle		absente

BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CENDRIER Franck	Dominique DELIVET	
CHOQUET Amand		
COMBE Michel	Marie-Françoise ISABEL	
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		
DUPONT Sandrine		absente
FIQUET-ASSIRATI Brigitte		
GEMY Gilbert		
GUERIN Florence		absente
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne		
LE MESLE Michel		
LECERF Alexandre		absent
LEGOUPIL Amélie		
MAIGRET Lydie		

MARTIN Richard		
OUIN Jacques-Yves		
PAIN Bruno		
PORTIER Marie-Hélène		
RENOUF Patrice		
SEBERT Corinne	Martine BUTEUX	

*Secrétaire de séance,
Patrice RENOUF*

*Le Maire,
Dominique DELIVET*